RAPPORT ANNUEL NOTAIRES D'EUROPE







SOMMAIRE

INTRODUCTION

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT 4

PRÉSENTATION

LE CNUE AUJOURD'HUI

ACTIVITÉS

UNE ANNÉE EN REVUE

ACTUALITÉS

ACTUALITÉS DES MEMBRES 10

CONCLUSIONS

MESSAGE DU PRÉSIDENT 2024 11



Pour plus de renseignements, rendez-vous sur notairesdeurope.eu Conseil des Notariats de l'Union Européenne Avenue de Cortenbergh, 120 - B-1000 Bruxelles

Tél: + 32 (0)2 513 95 29 E-mail: info@cnue.be





AVANT-PROPOS **DU PRÉSIDENT**

Dans la perspective des élections européennes de 2024, l'année écoulée était d'une importance capitale pour le notariat européen. De nombreuses initiatives politiques devaient trouver leur aboutissement avant la fin de la législature et ont constitué, tout naturellement, le fil directeur de mon programme.

Ma première priorité politique a été consacrée à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et le paquet législatif en cours d'adoption. Nous avons démontré que nous sommes des partenaires indispensables des États membres dans la prévention des activités illégales. L'intervention humaine par le biais des professionnels du droit reste primordiale pour l'évaluation des risques de blanchiment de capitaux – et ce, malgré l'appel général à plus d'automatisation et de normalisation !

Ma seconde priorité a été la numérisation de notre profession, porteuse aussi bien d'opportunités que de défis. Relever les défis de la transformation numérique est crucial et l'UE en a fait un axe clé de son action: numérisation des systèmes judiciaires des États membres, création d'un portefeuille européen d'identité numérique, législation sur l'intelligence artificielle, amélioration du droit des sociétés numérique, etc. Sur ce thème, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les institutions européennes et fait entendre nos voix. Il est primordial, en dépit de la transformation numérique, de préserver la sécurité juridique.

La troisième priorité a été la nouvelle initiative de la Commission européenne en matière de protection transfrontalière des adultes. Si une législation avisée et prévoyante joue un rôle clé dans la sauvegarde des droits des personnes handicapées, c'est à la société dans son ensemble qu'il incombe d'assurer la protection de ceux qui en ont le plus besoin. Et les notaires sont les gardiens des intérêts de nos concitoyens.

Enfin, le soutien apporté au notariat ukrainien a été une autre priorité sur l'agenda. J'ai multiplié les rencontres avec les représentants des institutions européennes, rappelant l'absolue nécessité de soutenir l'administration préventive de la justice en temps de guerre et de travailler à sa reconstruction après la guerre. En 2024, il sera temps de rassembler les soutiens. Je suis persuadé que nous pouvons réussir.

RAPPORT ANNUEL NOTAIRES D'EUROPE 2023

LE CNUE AUJOURD'HUI

Le CNUE (Conseil des Notariats de l'Union Européenne) représente aujourd'hui les notariats de 22 États membres de l'Union européenne, ainsi que 7 notariats ayant le statut de membres observateurs, auprès des institutions européennes. Le CNUE a pour mission de promouvoir le notariat et de contribuer activement au processus décisionnel européen dans les domaines intéressant la vie juridique du citoyen et des entreprises, l'accès à la justice ou encore la protection du consommateur.









Suivez l'actualité du CNUE:







www.notairesdeurope.eu

@EUnotaries

@council-of- the-notariatsof-the-european-union

UNE ANNÉE **EN REVUE**



- · Lutte contre le blanchiment
- Droit des sociétés
- Protection des adultes
- Ukraine



PETER STELMASZCZYK DEVIENT LE NOUVEAU PRÉSIDENT DES NOTAIRES D'EUROPE

20 janvier 2023

À l'occasion de la cérémonie de passation de pouvoir qui s'est tenue à Berlin le 20 janvier 2023, le notaire allemand Dr. Peter Stelmaszczyk est devenu le nouveau président du Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) pour l'année 2023, succédant au notaire italien Giampaolo Marcoz.

En présence de personnalités de haut rang, telles que le ministre allemand de la Justice, Marco Buschmann, et la ministre lettone de la Justice, Inese Lībiṇa-Egnere, le président Peter Stelmaszczyk a détaillé à cette occasion les priorités de son programme de travail pour les mois à venir. L'étroite coopération avec les institutions européennes sera au cœur de son agenda. Le paquet européen sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, la proposition de la Commission sur la numérisation du droit des sociétés et la protection des adultes vulnérables seront les sujets clés. En outre, Dr. Peter Stelmaszczyk a promis d'apporter un soutien supplémentaire au notariat ukrainien, dont le Président Volodymir Marchenko s'est rendu à Berlin spécialement pour cette occasion.







Communiqué de presse du CNUE



Discours du ministre allemand de la Justice, Dr. Marco Buschmann (en allemand)



C) BNOTK

RAPPORT ANNUEL NOTAIRES D'EUROPE 2023

+2500
NOTAIRES
UTILISATEURS
DU RNE





15^{èME} ANNIVERSAIRE DU RÉSEAU NOTARIAL EUROPÉEN

9 mars 2023

Le 9 mars 2023, les notariats membres du CNUE et les interlocuteurs du Réseau Notarial Européen (RNE – www. enn-rne.eu) se sont retrouvés à Bruxelles pour célébrer le 15^{ème} anniversaire du RNE. Une conférence était prévue à cette occasion afin de faire un bilan des progrès accomplis au cours des ans, d'évaluer les réalisations communes et, surtout, d'envisager les défis à venir. Deux panels de discussion étaient organisés: l'un dédié aux groupes de travail du CNUE sur le thème de «La numérisation dans la législation de l'UE en matière civile et commerciale », l'autre spécifiquement sur le RNE avec la participation d'interlocuteurs nationaux et de Mme Marie Vautravers, Secrétaire du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale.

Dr. Peter Stelmaszczyk, président du CNUE, et Giovanni Liotta, coordinateur du RNE, ont ouvert les travaux de la conférence. Ils ont retracé l'historique du RNE et souligné l'importance du soutien sans cesse renouvelé de la Commission européenne. Le RNE dispose désormais d'une plateforme en ligne moderne ouverte à tous les notaires d'Europe. Plus de 2500 notaires de 22 pays utilisent quotidiennement le RNE et bénéficient des nombreux outils pratiques mis à leur disposition.



Brochure commémorative du 15^{ème} anniversaire du RNE

La force du RNE, c'est aussi sa capacité de réaction et d'adaptation, a souligné Dr. Peter Stelmaszczyk. L'année 2022 et la guerre en Ukraine en ont été la preuve. Au cours de l'année écoulée, le RNE a créé une section entière consacrée à des informations et des outils juridiques pratiques et utiles pour répondre aux questions concernant le droit ukrainien et les réfugiés ukrainiens en Europe. Cette section comprend, entre autres, un formulaire multilingue permettant aux parents d'exprimer leurs souhaits concernant le voyage de leur enfant quittant l'Ukraine et l'exercice de la responsabilité parentale.

Enfin, M. Dirk Staudenmayer, directeur faisant fonction de l'unité "Justice civile et commerciale" de la Commission européenne, a clôturé les travaux en remerciant le CNUE pour le soutien apporté aux citoyens et aux notaires ukrainiens. Il a également exprimé sa gratitude pour les travaux préparatoires à la publication, le 29 mars, d'une proposition législative sur le droit des sociétés numérique et, fin mai, sur la protection des adultes vulnérables.





RENCONTRE AVEC LE COMMISSAIRE EUROPÉEN À LA JUSTICE, DIDIER REYNDERS

13 mars 2023

Le 13 mars 2023, le Commissaire européen à la Justice, Didier Reynders, a rencontré le Président du CNUE, Peter Stelmaszczyk, afin d'échanger sur des sujets d'intérêt commun. En particulier, deux propositions législatives à venir ont été au cœur de cet échange : l'une sur le droit des sociétés numérique prévue le 29 mars, l'autre sur la protection des adultes vulnérables prévue le 31 mai. À cette occasion, Peter Stelmaszczyk a fait part au Commissaire Didier Reynders de l'entière disponibilité du notariat européen pour soutenir l'important travail de la Commission sur des règles claires et des procédures efficaces au bénéfice des citoyens et des entreprises. En ce qui concerne l'initiative «Améliorer le droit des sociétés numérique», Peter Stelmaszczyk a particulièrement insisté sur l'importance de registres de commerce fiables pour faire des affaires dans l'Union européenne.

Parmi les points de coopération à envisager, Peter Stelmaszczyk a suggéré l'établissement d'une coopération étroite avec la Commission afin de mettre en place un programme de formation pour les notaires européens et les autres acteurs publics sur le nouveau règlement antiblanchiment, qui sera applicable dans un avenir proche et que les Notaires d'Europe soutiennent fermement. Le Commissaire Reynders a écouté ces propositions avec beaucoup d'attention.

Enfin, la crise ukrainienne a été abordée. Le président du CNUE a indiqué que le notariat européen était prêt à s'impliquer davantage dans la Task Force « Freeze & Seize» de la Commission, afin de soutenir l'application des sanctions, de répondre aux préoccupations pratiques des praticiens du droit et de traiter les nouvelles obligations en matière de rapports. Il a également souligné la situation actuelle des notaires ukrainiens et l'importance de l'administration préventive de la justice en Ukraine. L'idée d'utiliser les fonds d'un éventuel plan Marshall pour soutenir le notariat ukrainien a été présentée et le CNUE s'est dit prêt à s'impliquer dans ce projet avec le soutien - potentiel - de la Commission européenne. Le Commissaire Reynders a été attentif aux préoccupations du notariat et a indiqué que, dans un premier temps, la Commission tente d'évaluer les dégâts causés par la guerre et qu'elle entamera ensuite un processus de consultation avec l'Ukraine pour connaître ses souhaits et ses besoins de financement.

Peter Stelmaszczyk a fait part au Commissaire Didier Reynders de l'entière disponibilité du notariat européen pour soutenir l'important travail de la Commission sur des règles claires et des procédures efficaces au bénéfice des citoyens et des entreprises.



Plus de 2100 NOTAIRES ont contribué au projet MAPE Successions.

RÈGLEMENT DES SUCCESSIONS INTERNATIONALES: LE CNUE PUBLIE SES RECOMMANDATIONS

Vidéos de la conférence

23 mars 2023

Le CNUE a publié le 23 mars les résultats du projet « MAPE Successions », dont l'objectif était d'évaluer l'application du règlement (UE) n° 650/2012 sur les successions internationales par les notaires. Au cours de ce projet d'une durée de deux ans, plus de 2100 notaires ont contribué et partagé leurs expériences sur un large éventail de sujets couverts par le règlement: règles de compétence, choix de la loi applicable, acceptation des actes authentiques, certificat successoral européen, etc. Toutes ces données ont été analysées et discutées par une équipe d'universitaires et de notaires, qui ont présenté leurs recommandations et leur rapport de synthèse lors d'une conférence qui s'est tenue le même jour à Bruxelles et en streaming.

Marianne Sevindik, présidente du groupe de travail « Droit des successions » du CNUE et coordinatrice du projet «MAPE Successions», est intervenue à cette occasion: «L'étude confirme que le règlement 'successions' a été très bien accueilli par les notaires, même s'il a introduit des changements importants dans leur pratique. Les notaires le considèrent comme un instrument utile pour anticiper et régler les successions transfrontières. Comme pour tout instrument législatif européen, il est toujours possible de l'améliorer, et les recommandations de l'étude suggèrent déjà quelques modifications utiles. L'étude a également proposé quelques suggestions pour améliorer l'application du règlement même sans le modifier. En tout état de cause et quelle que soit la conclusion de la Commission sur l'éventuelle nécessité d'une révision du règlement 'successions' dans les années à venir, le CNUE souhaite participer aux discussions et travaux futurs».

Andreas Stein, chef d'unité « Justice civile » de la Commission européenne, a félicité le CNUE pour le travail accompli et le nombre de retours obtenus auprès des notaires, qui constituent une base de données particulièrement précieuse. Il a indiqué que les résultats de l'étude seraient analysés avec intérêt dans la perspective de l'évaluation que la Commission devra mener en vue d'une éventuelle révision du règlement.







NOUVELLE PROPOSITION DE DIRECTIVE SUR LA NUMÉRISATION DU DROIT DES SOCIÉTÉS

29 mars 2023

La Commission européenne a présenté, le 29 mars 2023, sa <u>proposition de directive</u> visant à étendre et à améliorer l'utilisation des outils et processus numériques dans le droit des sociétés de l'UE. Les règles proposées comprennent:

- L'application du principe « une seule fois », de sorte que les entreprises ne doivent pas soumettre à nouveau des informations lorsqu'elles créent une succursale ou une société dans un autre État membre. Les informations pertinentes peuvent être échangées par l'intermédiaire du système d'interconnexion des registres du commerce (BRIS).
- Un certificat d'entreprise de l'UE, contenant un ensemble d'informations de base sur les entreprises, qui sera disponible gratuitement une fois par an s'il est obtenu par voie électronique dans toutes les langues de l'UE.
- Un modèle standard multilingue de procuration numérique européenne qui sera accepté comme preuve de la capacité d'une personne à représenter l'entreprise dans un autre État membre.
- La suppression des formalités, telles que la nécessité d'une apostille ou de traductions certifiées pour les documents de l'entreprise.





Proposition de directive

BRIS

En outre, la Commission entend se concentrer sur l'amélioration de la transparence des activités transfrontalières. En ce sens, le texte prévoit de connecter le BRIS aux registres nationaux des bénéficiaires effectifs et de l'insolvabilité afin de faciliter la recherche d'informations sur les sociétés. Les informations importantes sur les entreprises, telles que les informations sur les partenariats ou les groupes d'entreprises, devraient également être accessibles au public par l'intermédiaire du BRIS. Enfin, le texte devrait garantir que les données sur les entreprises contenues dans les registres du commerce sont « exactes, fiables et à jour », notamment en introduisant des contrôles des informations sur les entreprises avant leur inscription dans les registres du commerce dans tous les États membres.

La nouvelle proposition vise à faciliter l'utilisation des outils et processus numériques dans le domaine du droit des sociétés numérique.





33^{èMES} JOURNÉES DES NOTAIRES EUROPÉENS

20-21 avril 2023

Sous le thème « Les notaires passent au numérique – Pratiques actuelles et visions d'avenir pour l'Europe », plus de 150 participants se sont réunis à Salzbourg les 20 et 21 avril pour les 33èmes Journées des notaires européens organisées par la Chambre autrichienne des notaires. Les intervenants – universitaires, notaires et représentants des institutions européennes et autrichiennes – ont discuté des changements actuels et des défis que la numérisation entraîne.

La récente proposition législative de la Commission européenne visant à améliorer la numérisation du droit des sociétés figurait en bonne place à l'ordre du jour. Une table ronde a été organisée sur ce thème avec la participation de Ralf Sauer, chef adjoint de l'unité «Droit des sociétés » de la Commission européenne.

Aux côtés de personnalités telles qu'Alma Zadić, ministre fédérale autrichienne de la Justice, et Michael Umfahrer, président de la Chambre autrichienne des notaires, Peter Stelmaszczyk, président du CNUE, est intervenu en ouverture de la conférence. Il a notamment abordé le thème du droit des sociétés.

Il a souligné les aspects positifs de la proposition législative : plus de numérisation, moins de formalités grâce au principe « once only », meilleure interconnexion des registres et facilitation des transactions et procédures transfrontalières, meilleure contribution à la lutte contre les activités illégales et le blanchiment de capitaux grâce à l'introduction d'un contrôle ex ante obligatoire en droit des sociétés.

Il a rappelé que la Commission européenne place le contrôle notarial sur un pied d'égalité avec le contrôle par les autorités administratives et par les tribunaux. Dans ce contexte, il a souligné le rôle de gardien joué par les notaires en droit des sociétés grâce à leur contribution essentielle à la sécurité juridique et à la fiabilité des registres publics. L'existence d'un droit européen des sociétés efficace, avec des registres publics fiables, est un facteur d'implantation de première importance et un avantage économique significatif par rapport aux systèmes de *common law*. Dans ce contexte, Peter Stelmaszczyk a averti que, lorsque les registres du commerce n'ont pas encore atteint un niveau de fiabilité fonctionnellement équivalent, des garanties devraient être discutées dans le cadre de l'obligation de reconnaissance mutuelle proposée pour les données des registres.

+150
PARTICIPANTS



Les intervenants ont discuté des changements actuels et des défis que la numérisation entraîne.



Une priorité majeure du CNUE est de soutenir l'État de droit en Ukraine et sa reconstruction après la guerre.

RENCONTRE AVEC LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR DISCUTER DU SOUTIEN À L'UKRAINE

25 avril 2023

Le 25 avril 2023, le président du CNUE, Peter Stelmaszczyk, a rencontré Jaana Temmler, chef d'unité faisant fonction pour les valeurs fondamentales, l'État de droit, la lutte contre la fraude et la gestion financière à la DG NEAR de la Commission européenne, afin de discuter des domaines de coopération possibles pour soutenir l'administration préventive de la justice en Ukraine et le notariat ukrainien. La DG NEAR a créé une direction qui coordonne tous les dossiers ukrainiens. Après que l'Ukraine a obtenu le statut de candidat à l'adhésion à l'UE, la direction générale a été chargée de suivre le processus d'adhésion du pays, ce qui inclut la vérification des étapes vers la mise en œuvre de l'État de droit en Ukraine.

Lors de la réunion, Peter Stelmaszczyk a donné un aperçu des nombreuses activités menées par le CNUE en faveur de l'Ukraine et des notaires ukrainiens. Soutenir l'administration préventive de la justice en temps de guerre et la reconstruction de l'Ukraine après la guerre est l'une des priorités du CNUE. Un plan Marshall serait le bienvenu, dans lequel le CNUE et ses membres pourraient apporter leur expertise pour mettre en œuvre des initiatives essentielles pour aider l'Ukraine. Il pourrait s'agir de fonds pour la reconstruction des études et la fourniture d'équipements. Il serait également important de contribuer au développement et au lancement de nombreux projets informatiques pour les services notariaux qui sont particulièrement importants en temps de guerre: des archives électroniques sûres et fiables ainsi que des systèmes d'authentification en ligne. Jaana Temmler a pris note des propositions et des actions de soutien présentées et a estimé qu'une coopération fructueuse pourrait être mise en place.





Accessible via le site du Réseau notarial européen, la plateforme propose un ensemble de ressources pédagogiques adaptées aux besoins des notaires.



LANCEMENT DE LA PLATEFORME D'APPRENTISSAGE EN LIGNE DU CNUE

26 avril 2023

Le 26 avril 2023, le CNUE a participé à la conférence en ligne organisée par la Commission européenne sur le thème «Formation judiciaire: les bonnes compétences pour s'adapter à la numérisation de la justice ». À cette occasion, le CNUE a annoncé le lancement officiel de sa plateforme d'e-learning pour les notaires. Accessible via le site du Réseau notarial européen, la plateforme propose un ensemble de ressources pédagogiques adaptées aux besoins des notaires. Pour l'instant, elle comprend des webinaires et des modules d'apprentissage interactifs dans trois domaines prioritaires du droit européen: 1) le droit de la famille; 2) le droit des sociétés et 3) le droit de la protection des données.

Pour Marc Wilmus, président du comité de pilotage «Formation» du CNUE, un tel outil permettra de proposer de nouvelles méthodologies de formation et de mieux répondre aux attentes des notaires dans leur travail quotidien. Il permettra également de toucher un public plus large, ce qui contribuera directement à la réalisation des objectifs fixés par la Commission, à savoir offrir une formation en droit de l'UE ou d'un autre État membre à 30% des notaires européens d'ici 2024.



Site web de la conférence



Site web

Le président du CNUE, Peter Stelmaszczyk, a souligné que cette plateforme d'apprentissage en ligne est l'exemple parfait de la manière de répondre à la numérisation croissante des activités des notaires. Dans ce contexte, il a esquissé les futurs domaines dans lesquels le CNUE devrait concentrer ses efforts de formation: l'utilisation par les notaires d'e-CODEX, l'outil européen permettant d'établir un réseau de communication interopérable, sécurisé et décentralisé entre les systèmes informatiques nationaux dans le cadre de procédures civiles et pénales transfrontalières, l'utilisation d'outils numériques dans le domaine du droit des sociétés, et la sensibilisation au futur règlement unique de l'UE sur la lutte contre le blanchiment de capitaux.





NOUVELLES PROPOSITIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION TRANSFRONTALIÈRE DES ADULTES

31 mai 2023

Le 31 mai 2023, la Commission européenne a publié un paquet législatif sur la protection des adultes. Ce paquet contient une proposition de décision du Conseil autorisant 14 États membres qui ne sont pas parties contractantes à la convention de La Haye du 13 janvier 2000 sur la protection des adultes à le devenir, ainsi qu'une proposition de règlement relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des mesures et la coopération en matière de protection des adultes qui cherche à simplifier et à améliorer la coopération au sein de l'UE.

La proposition de règlement vise à faciliter tant la détermination des juridictions compétentes dans les États membres et la loi applicable que la reconnaissance et l'exécution des mesures de protection prises dans un autre État membre. L'initiative va dans le sens d'une numérisation accrue des procédures, notamment par la création de registres nationaux et leur interconnexion, ce que le CNUE défend depuis de nombreuses années. Enfin, l'introduction d'un certificat européen permettra aux représentants de prouver plus facilement leurs pouvoirs et de faire valoir leurs droits dans un autre État membre de l'UE.

*

La proposition de règlement vise à faciliter tant la détermination des juridictions compétentes dans les États membres et la loi applicable que la reconnaissance et l'exécution des mesures de protection prises dans un autre État membre.







Proposition de décision

Proposition de règlement

Communiqué de presse du CNUE



Des experts de haut niveau ont été invités à prendre la parole sur des thématiques telles que la problématique des procédures parallèles, l'accès au registre foncier ou la création des registres de CSE et leur interconnexion.



Vidéos de la conférence

RÉUNION DU RÉSEAU NOTARIAL EUROPÉEN

1^{er} et 2 juin 2023

Le Réseau Notarial Européen (RNE) s'est réuni début juin à Vienne. À cette occasion, un séminaire spécialisé de haut niveau sur la praticabilité du certificat successoral européen (CSE) était organisé. Le séminaire a été retransmis en direct en deux langues, ce qui a permis à de nombreux professionnels de toute l'Europe, mais aussi à la Commission européenne, de suivre l'événement.

Sous la direction scientifique du professeur Gregor Christandl (Université de Graz) et de la notaire autrichienne Alice Perscha, des experts de haut niveau ont été invités à prendre la parole sur des thématiques telles que la problématique des procédures parallèles, l'accès au registre foncier ou la création des registres de CSE et leur interconnexion.

La veille de la conférence s'est tenue la première réunion annuelle des interlocuteurs nationaux du RNE, en présence de représentants des notariats serbe et ukrainien. La représentante de l'Ukraine a fait part de la situation actuelle du notariat dans son pays, notamment du besoin d'archivage électronique, car de nombreuses archives ont été endommagées par la guerre.









JOURNÉE EUROPÉENNE DES NOTAIRES-MÉDIATEURS

12 juin 2023

Le 12 juin 2023, le groupe de travail « Médiation » du CNUE, présidé par la notaire belge Danielle Duhen, s'est réuni à Paris dans les locaux du Conseil supérieur du notariat. La réunion a donné lieu à des échanges enrichissants sur le thème de la médiation. Ils ont notamment permis aux invités étrangers, issus des notariats allemand, autrichien, belge, grec, italien, polonais et néerlandais de mieux comprendre la pratique de la médiation par les notaires en France.

Les discussions ont porté sur l'actualité récente avec l'installation en France, le jour-même, du Conseil national de la médiation (CNM) par le Garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti. Le CNM, en tant que commission administrative à caractère consultatif, aura pour missions de rendre des avis, des propositions, des recommandations, sur l'ensemble des domaines de la médiation.

L'après-midi a été consacré à un échange sur la communication autour de la médiation dans les notariats de l'Union européenne. L'échange des «bonnes pratiques» poursuit un même objectif: faire davantage connaitre la médiation notariale auprès des citoyens et ce, surtout dans un contexte transfrontalier.



4

L'échange des «bonnes pratiques» poursuit un même objectif: faire davantage connaitre la médiation notariale auprès des citoyens et ce, surtout dans un contexte transfrontalier.





+80 PARTICIPANTS DES 22 NOTARIATS MEMBRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PLÉNIÈRE DU CNUE

30 juin 2023

L'assemblée générale plénière du CNUE s'est tenue à Riga le 30 juin 2023, rassemblant plus de 80 participants des 22 notariats membres. L'assemblée plénière a débuté par une cérémonie officielle au cours de laquelle des invités de haut rang se sont adressés aux participants : la ministre lettone de la Justice Inese Lībiṇa-Egnere, le président de la Cour constitutionnelle lettone Aldis Laviṇš, la vice-présidente du Parlement européen Katarina Barley (par message vidéo) et le directeur de la direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne Richard Sonnenschein (à distance) ainsi que le président de la Chambre des notaires lettons Jānis Skrastiṇš et le président de la Bundesnotarkammer Jens Bormann.

Le soutien apporté à l'Ukraine, la numérisation des systèmes judiciaires et la formation des praticiens du droit ont été au cœur des discussions. Les avantages de l'administration préventive de la justice par les notaires ont également été un thème central.

Dans son discours d'ouverture, le Président du CNUE, Peter Stelmaszczyk, a dressé un bilan à mi-parcours de sa présidence et a donné un aperçu des six mois à venir : de nombreux points sont à l'ordre du jour et, dans la perspective des élections européennes de l'année prochaine, les institutions européennes redoublent d'efforts pour faire avancer les travaux.

Le Président Stelmaszczyk a également informé des efforts entrepris à l'égard des notariats des pays européens non membres de l'UE. En coordination avec l'Union Internationale du Notariat (UINL), dont le Président Lionel Galliez est également intervenu lors de l'Assemblée générale, il a été question d'une proposition d'accord de partenariat avec le notariat géorgien en cours de finalisation. Enfin, les notariats d'Albanie et de Moldavie ont officiellement demandé à devenir membres observateurs du CNUE. Ces procédures d'admission devaient aboutir d'ici la fin de l'année, à l'occasion de l'assemblée générale de décembre.





LE SITE WEB DE L'ARERT FAIT PEAU NEUVE

Juillet 2023

L'Association du Réseau Européen des Registres Testamentaires (ARERT) a rénové son site internet pour améliorer l'accès aux nouvelles de l'association: www.arert.eu.

Cet espace apporte des informations exhaustives sur la mission de l'association et son évolution depuis sa création en 2005. Un onglet est dédié en particulier à la collaboration avec les institutions européennes lors d'appels à projets financés par la Direction générale de la justice de la Commission européenne. Le site fournit aussi des données sur les successions transfrontalières sous forme de fiches pratiques destinées aux notaires, aux professionnels du droits, aux citoyennes et citoyens européens. Ces fiches ont été traduites en 20 langues.

REGISTRES NATIONAUX SONT INTERCONNECTÉS VIA L'ARERT



Site web de l'ARERT L'ARERT est une association internationale de droit belge, fondée en 2005. Elle permet l'interconnexion sécurisée des registres de testaments et de CSE pour faciliter la recherche de dispositions testamentaires d'une personne décédée dans 13 pays européens.

Dans le respect de la Convention de Bâle relative à l'établissement d'un système d'inscription des testaments du 16 mai 1972, les États disposant d'un registre de dispositions de dernières volontés adhérents de l'ARERT peuvent interconnecter ces registres, permettant ainsi à tout citoyen européen de découvrir les dispositions testamentaires laissées par un défunt quel que soit le pays où cette disposition a été inscrite. Depuis 2015, l'ARERT permet également aux autorités émettrices de certificats successoraux européens (CSE), instaurées par le règlement européen sur les successions transfrontalières, de rechercher l'émission d'un CSE dans un autre État membre lié par le règlement (c'est à dire tous les États membres de l'UE, à l'exception de l'Irlande et du Danemark). Comme pour les testaments, l'enregistrement des CSE est effectué au sein de registres nationaux. L'ARERT interconnecte les registres nationaux de testaments et de CSE afin de permettre la recherche de ceux émis dans un autre Etat, dans le respect des conditions imposées par celui-ci. Cette recherche permet de faciliter le traitement des dossiers de successions transfrontalières.



NOUVELLE INITIATIVE SUR LES ASSOCIATIONS EUROPÉENNES TRANSFRONTALIÈRES

Le 5 septembre, la Commission européenne a adopté une proposition visant à faciliter les activités transfrontalières des associations sans but lucratif dans l'UE. Cette proposition vise à améliorer le fonctionnement du marché intérieur en supprimant les obstacles juridiques et administratifs auxquels se heurtent les associations sans but lucratif qui exercent ou souhaitent exercer leurs activités dans plus d'un État membre.

Actuellement, lorsque des associations sans but lucratif exercent des activités dans un autre État membre que celui où elles sont établies, elles ne reçoivent pas une reconnaissance uniforme de leur personnalité et de leur capacité juridiques et doivent souvent se faire enregistrer une seconde fois, voire créer une nouvelle entité juridique dans cet État membre.

La proposition de la Commission introduit dans les systèmes juridiques nationaux des États membres une forme juridique supplémentaire d'association européenne transfrontalière (AETF), spécialement conçue à des fins transfrontalières, afin de résoudre ce problème. Une fois établie dans un État membre, une association européenne transfrontalière sera reconnue automatiquement et pourra exercer des activités dans tous les États membres, y compris des activités économiques.





Proposition de directive

Proposition de règlement

Avec la directive proposée, la Commission a également adopté un règlement de nature technique modifiant les règlements relatifs au système d'information du marché intérieur (IMI) et au Single Digital Gateway (SDG). Ce règlement permettra la coopération et l'échange d'informations entre les autorités compétentes par l'intermédiaire du système IMI et de mener des opérations numériques par l'intermédiaire de la SDG permettant l'accès aux informations sur les ECBA disponibles en ligne.

et pourra exercer dans tous les





30^{èME} ANNIVERSAIRE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES LETTONS

8 septembre 2023

Le 8 septembre 2023, le Latvijas Zvērinātu notāru padomes (le Conseil des notaires assermentés de Lettonie) a célébré son 30 ème anniversaire à Riga avec une conférence sur l'intelligence artificielle ayant pour thème «Le notaire à l'horizon 2030 ». De hauts fonctionnaires, tels que la secrétaire parlementaire du ministère de la Justice, Mme Lauma Paeglkalna, le président du Conseil de la justice, M. Aigars Strupišs, et la cheffe adjointe du Cabinet présidentiel de la République de Lettonie, Mme Dace Pelēkā, ont accueilli les invités. Ils ont souligné l'importance des notaires dans un État démocratique fondé sur l'État de droit et ont insisté sur le rôle de précurseur joué par le notariat letton en matière de numérisation. En outre, Jānis Skrastinš, le président du Conseil des notaires assermentés de Lettonie, et Dr. Peter Stelmaszczyk, l'actuel président du CNUE) ont pris la parole devant les participants.

Dans son discours, le Président du CNUE a souligné la relation de confiance qui unit les chambres notariales lettone et allemande. La Présidence allemande du CNUE a étroitement coopéré avec le notariat letton, qui disposait du droit de candidature à la Présidence du CNUE. Il a également abordé les effets de la numérisation, à la fois

sur le plan de l'évolution statutaire et sur celui du travail quotidien des notaires. Il a préconisé de façonner activement le débat afin de pouvoir concrétiser les occasions qui se présentent et de contrer les risques. En définitive, il convient toutefois de toujours garantir la sécurité juridique et la confiance, qui sont des éléments indispensables du travail des notaires.

Après les discours, plusieurs experts ont fait part de leurs réflexions, tout d'abord Mme Lauri Donahue, avocate spécialisée dans la technologie et le divertissement et cofondatrice du *Harvard Journal of Law and Technology*, sur «l'intelligence artificielle et l'avenir du droit », puis Dr. Axel Adrian, notaire, sur «l'intelligence artificielle dans le travail notarial en Allemagne », qui a présenté un projet de recherche sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'administration préventive de la justice, et enfin Me Ugo Bechini, notaire italien, sur «l'intelligence artificielle dans le travail notarial ». La conférence s'est achevée par un hackathon spontané.

1

De hauts fonctionnaires, tels que la secrétaire parlementaire du ministère de la Justice, Mme Lauma Paeglkalna, le président du Conseil de la justice, M. Aigars Strupišs, et la cheffe adjointe du Cabinet présidentiel de la République de Lettonie, Mme Dace Pelēkā, ont accueilli les invités.



+200 PARTICIPANTS



Vidéos de la conférence

CONFÉRENCE «NUMÉRISATION ET DROIT DES SOCIÉTÉS»

21 septembre 2023

Le 21 septembre, la CNUE a organisé une conférence à Bruxelles sur le thème « Numérisation et Droit des sociétés ». Dans le contexte de la récente proposition de directive de la Commission européenne sur l'amélioration du droit des sociétés numérique, des experts des domaines de la politique, des affaires et du droit ont discuté des défis et des opportunités offerts par la numérisation dans le domaine de la justice.

L'événement a rassemblé plus de 200 participants, en personne et en streaming, ainsi que des intervenants de haut niveau. Pour le premier panel consacré à la proposition de directive, Maria-Manuel Leitão-Marques, députée européenne et rapporteur fictif pour la nouvelle directive, et Ralf Sauer, chef adjoint de l'unité « Droit des sociétés » à la Commission européenne, ont pris part aux discussions. Dans le second panel, le député européen Andreas Schwab, rapporteur de la loi sur le marché numérique, Simona Constantin, chef de cabinet adjoint de la Vice-présidente de la Commission européenne Věra Jourová, et Jens Bormann, président de la Chambre fédérale du notariat allemand, ont discuté avec des experts des défis et des opportunités qu'apporte la numérisation dans le domaine de la justice.

Peter Stelmaszczyk a salué l'initiative de la Commission européenne visant à faciliter les activités des entreprises sur le marché intérieur et a souligné que cette proposition doit veiller à ce que les normes élevées actuelles des registres ne soient pas remises en cause. Le contrôle préventif public exercé par les juridictions, les autorités et les notaires est une condition essentielle à cet égard.

La nouvelle proposition de directive s'inscrit dans un contexte plus large d'actions récemment lancées par la Commission européenne en vue de numériser l'économie de l'UE. Le deuxième panel a donné lieu à une discussion animée sur ces initiatives numériques, telles que la loi sur les marchés numériques, la révision du règlement e-IDAS, le règlement sur la coopération judiciaire transfrontalière et la nouvelle loi sur l'intelligence artificielle.



Des experts des domaines de la politique, des affaires et du droit ont discuté des défis et des opportunités offerts par la numérisation dans le

domaine de la justice.



RÉUNIONS ET SÉMINAIRES DU RNE

19-20 octobre 2023

le Consejo General del Notariado a accueilli la réunion d'automne du Réseau notarial européen (RNE). L'événement, organisé dans la ville de Valence et cofinancé par la Commission européenne, a servi de plateforme aux interlocuteurs pour discuter de la mise en œuvre du programme de travail actuel et des développements futurs du réseau.

Au cours de la réunion, les participants se sont engagés dans un échange constructif d'idées, explorant des pistes de coopération entre le RNE et le Réseau judiciaire européen. Marie Vautravers, Secrétaire du RJE, invitée à participer à la réunion, a souligné que cet esprit de collaboration promet de se traduire par des effets bénéfiques considérables pour les professionnels du droit.

L'esprit de collaboration s'est prolongé le lendemain, à l'occasion d'un séminaire transnational consacré à la numérisation de la pratique notariale et à la protection des adultes. Organisé par le *Colegio Notarial* de Valencia, cet événement a réuni d'éminents intervenants venus de France, d'Allemagne, d'Italie, du Portugal, d'Espagne et des Pays-Bas. Ces experts juridiques ont partagé leurs précieuses connaissances sur la manière dont la numérisation peut améliorer les services notariaux, ainsi que le cadre juridique de l'UE sur la protection des droits des adultes vulnérables, à la suite de la publication d'un paquet législatif par la Commission européenne en mai dernier.

Après Vienne et Valence, le RNE a servi de plateforme pour l'organisation de deux autres séminaires transnationaux à Gorizia (Italie) et Hoeven (Pays-Bas).

Au cours de la réunion, les participants se sont engagés dans un échange constructif d'idées, explorant des pistes de coopération entre le RNE et le RJEcivil. Cet esprit de collaboration promet de générer des avantages considérables pour les professionnels du droit.







CONFÉRENCE «MIEUX PROTÉGER LES ADULTES DANS L'UE»

25 octobre 2023

Le 25 octobre 2023, à l'occasion de la Journée européenne de la Justice, le CNUE organisait conjointement avec l'eurodéputé Stelios Kympouropoulos **une conférence sur le thème «Mieux protéger les adultes dans l'UE»** au Parlement européen.

Dans le contexte de la publication en mai dernier d'un paquet législatif par la Commission européenne, l'évènement était l'occasion de réunir des représentants des institutions européennes et des praticiens afin de discuter des améliorations apportées ces dernières années ainsi que des défis restant à relever.

En ouverture de la conférence, l'eurodéputé Stelios Kympouropoulos a souligné que «souvent, les différences de règles et de procédures créent des obstacles qui empêchent les adultes vulnérables et leurs familles de faire reconnaître leurs droits et leurs mesures de protection dans les situations transfrontalières » et a affirmé que «les propositions de la Commission représentent une avancée significative vers la résolution de ces défis ».



Le Président du CNUE, Peter Stelmaszczyk, a rejoint l'eurodéputé dans ses propos, indiquant que « le CNUE accueillait très favorablement l'initiative de la Commission européenne ainsi que les objectifs et les valeurs qui y sont exprimés ». Il a ensuite déclaré que « le fait que le législateur européen soit conscient du besoin croissant d'un cadre juridique harmonisé et qu'il réagisse en conséquence constitue un pas important vers une société européenne plus inclusive ». Il a finalement rappelé les efforts déployés par le CNUE, notamment en matière de formation des notaires et la mise en place du site « Personnes vulnérables en Europe » (www.the-vulnerable.eu), et son souhait de voir se développer les contacts avec les organisations actives dans ce domaine.



«Souvent, les différences de règles et de procédures créent des obstacles qui empêchent les adultes vulnérables et leurs familles de faire reconnaître leurs droits et leurs mesures de protection dans les situations transfrontalières.»



CÉLÉBRATIONS DU 30^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU CNUE

7 décembre 2023

Le 7 décembre 2023 à Bruxelles, le CNUE a célébré son 30^{ème} anniversaire lors d'une soirée de gala, incluant une session formelle à laquelle des intervenants de haut niveau ont été invités.

Dans son discours d'ouverture, le Président du CNUE, Dr. Peter Stelmaszczyk, a souligné les relations fructueuses et étroites entre le notariat européen et les institutions européennes et a remercié la Présidente du Parlement européen, Roberta Metsola, et le Commissaire européen à la Justice, Didier Reynders, qui ont adressé leurs vœux d'anniversaire au CNUE.

La Vice-Présidente du Parlement européen, Pina Picierno, et le président de l'Union internationale du notariat (UINL), Lionel Galliez, ont exprimé leurs félicitations dans un message de bienvenue.

Lors d'une première session de discussions, la Directrice générale « Justice et Consommateurs », Ana Gallego Torres, a abordé les principaux paquets législatifs de la Commission européenne dans le contexte de la numérisation, du droit des sociétés et de la protection des adultes. Lors d'un second entretien, Michael Gahler, membre du Parlement européen et rapporteur sur le dossier « Facilité pour l'Ukraine », et Jens Bormann, président de la Chambre fédérale allemande des notaires (*Bundesnotarkammer*), ont discuté de l'adhésion de l'Ukraine à l'UE et de la reconstruction de ce pays après la guerre.









Consultez l'historique du CNUE

CHRONOLOGIE DU CNUE



La crise COVID accélère la transition numérique du notariat européen Adhésion du notariat ukrainien

en tant que membre observateur projet «MAPE Successions»
—

Création de la **plateforme de formation en liane** du CNIIF



LES NOTARIATS ALBANAIS ET MOLDAVE DEVIENNENT MEMBRES OBSERVATEURS DU CNUE

8 décembre 2023

Le 8 décembre 2023, le CNUE tenait son assemblée générale à Bruxelles. Dans son rapport sur sa présidence 2023, le président du CNUE, Dr. Peter Stelmaszczyk, a présenté un premier bilan des résultats de l'année écoulée. À l'ordre du jour de l'assemblée générale figurait également l'un des moments institutionnels forts du CNUE : l'élection du président, du vice-président et du conseil d'administration pour l'année 2024. Le président du notariat lituanien, Marius Stračkaitis, a été élu à l'unanimité nouveau président du CNUE, tout comme la présidente de la Chambre luxembourgeoise des notaires, Martine Schaeffer, qui a été élue nouvelle vice-présidente. Enfin, l'Assemblée générale a également décidé à l'unanimité d'octroyer le statut d'observateur aux notariats d'Albanie et de Moldavie, et de signer un accord de partenariat avec le notariat de Géorgie.



Le président du notariat lituanien, Marius Stračkaitis, a été élu à l'unanimité nouveau président du CNUE pour 2024.



ACTUALITÉS DES MEMBRES

























































2022-2023

Comment les études notariales peuvent-elles se positionner en tant qu'employeurs attrayants et précieux sur un marché du travail actuellement très concurrentiel? Pour soutenir les études notariales dans cette démarche, la Chambre autrichienne des notaires a lancé le projet «Employer Branding » en 2022. L'objectif était d'établir une marque d'employeur pour le notariat.

Le projet a débuté par une enquête auprès des employés des notaires : qu'est-ce qui rend ce travail spécial pour eux, quels en sont les avantages, pourquoi recommanderaient-ils de travailler dans une étude de notaire, par exemple? Les réponses ont jeté les bases de l'élaboration de la marque d'employeur. Il était important que les déclarations incorporées s'appliquent au plus grand nombre possible d'études notariales, indépendamment de leur taille, de la ville ou du pays, des cabinets communs ou individuels, des spécialisations juridiques.

Sur la base de la marque principale développée et avec le soutien des employés des études notariales, des descriptions de postes ont été élaborées pour les activités les plus courantes dans les études.

Tout cela a constitué la base de la page web du notariat autrichien consacrée aux carrières. Sur jobs.ihr-notariat. at, les aspects les plus importants du travail dans une étude notariale sont présentés de manière claire et concise. La section du contenu traite des profils d'emploi, des informations sur le notariat en général et des possibilités de formation continue. Mais le site n'est pas seulement une plateforme d'information pour les personnes intéressées: les notaires peuvent également publier des offres d'emploi et les mettre en ligne gratuitement.

Tout cela s'accompagne actuellement d'une campagne médiatique qui comprend des trams et des bus portant la marque et circulant à Vienne et dans les capitales régionales d'Autriche. Le principal groupe cible est constitué par les jeunes de plus de 18 ans, mais les personnes susceptibles de changer d'emploi sont également concernées.

Il va sans dire qu'une campagne de promotion de la marque d'employeur est également une campagne d'image, puisque la description du poste et les détails du travail des notaires et des candidats notaires sont toujours communiqués. C'est précisément le groupe cible qui est le moins au courant de ce que font les notaires ou des possibilités de carrière qui s'offrent à eux. C'est pourquoi la coopération avec les écoles sera poursuivie ou intensifiée, afin que le travail dans une étude notariale devienne et reste une option attrayante.

Sur jobs.ihr-notariat.at, les aspects les plus importants du travail dans une étude notariale sont présentés de manière claire et concise.





27 novembre 2023

Le 27 novembre, des notaires néerlandais et belges originaires de la région frontalière se sont réunis dans la ville frontalière de Hoeven, aux Pays-Bas, pour discuter d'un certain nombre de questions relatives à leur pratique quotidienne, dans le cadre du forum transnational du RNE. Après l'événement, les présidents des deux notariats ont signé un accord de coopération dans la bibliothèque de l'ancien monastère où se déroulait l'événement.

Après les mots d'ouverture du président de séance, Me Philippe de Jonghe, et une introduction des présidentes des notariats néerlandais et belge, Me Annerie Ploumen et Me Katrin Roggeman, la partie « séminaire » de l'après-midi a débuté. Trois thèmes ont été abordés, chacun à une table différente présidée par des notaires. À la fin de la journée, chaque notaire avait eu l'occasion de s'entretenir avec des confrères sur ces trois sujets.

Le premier thème abordé était le droit international privé. Des études de cas sur le droit matrimonial et le droit des successions ont été débattues tant du point de vue néerlandais que du point de vue belge, tout en s'appuyant sur les règlements européens pertinents.

Le deuxième thème était le parcours du client dans le processus d'achat d'un bien immobilier. Il s'agissait plutôt d'un exercice de stratégie, au cours duquel les notaires ont été invités à réfléchir au rôle du notaire au tout début du processus, mais aussi à la possibilité de jouer un rôle supplémentaire après la signature de l'acte authentique et la remise des clés.

Le troisième thème portait sur l'immobilier et plus particulièrement sur le vieillissement de la population et le rôle que joue le notaire dans son parcours sur le marché de l'immobilier. Les nouveaux concepts de logement où les parents et les enfants adultes veulent trouver des moyens de vivre ensemble dans la même maison, mais avec des espaces de vie séparés, ont été discutés, et il est ressorti de cette discussion qu'il n'y a pas suffisamment de règles juridiques pour ces types d'arrangements résidentiels. En outre, les concepts de testament de vie (aux Pays-Bas) et de mandats de protection future pour les soins (en Belgique) ont été analysés et des différences intéressantes ont été constatées entre les deux.

*

Trois thèmes ont été abordés, chacun à une table différente présidée par des notaires. À la fin de la journée, chaque notaire avait eu l'occasion de s'entretenir avec des confrères sur ces trois sujets.





LE NOTARIAT ESPAGNOL LANCE LE PROTOCOLE ÉLECTRONIQUE

9 novembre 2023

Le 9 novembre, des mesures légales sont entrées en vigueur en Espagne pour créer le protocole notarial électronique, qui accélérera l'échange d'informations et fournira aux citoyens et aux entreprises des copies électroniques de leurs documents notariés.

Les citoyens peuvent également choisir en ligne le notaire de leur choix, localiser le notaire qui conserve les originaux de leurs actes, organiser des visioconférences sécurisées avec lui, consulter et échanger des documents avant la signature de l'acte.

«Les services numériques sont une option pour les citoyens et les entreprises. Le notariat espagnol continuera à fournir ses services principalement en personne dans les quelque 3000 études de notaires réparties dans tout le pays, évitant ainsi toute fracture numérique», selon José Ángel Martínez Sanchiz, président du Conseil général du notariat espagnol. «La prestation d'un service de haute qualité, agile et accessible, avec les garanties maximales de sécurité et de protection juridiques, reste l'objectif principal du notariat. Le législateur a opté pour la prudence, en reconnaissant la valeur du service fourni par le notariat en personne», ajoute le président du notariat espagnol.

Les notaires pourront fournir entièrement en ligne certains services notariaux, principalement ceux à caractère commercial, comme la constitution de sociétés en ligne, en réponse à l'exigence de l'Union européenne (concrétisée par la directive 2019/1151) de permettre à tout citoyen de constituer une société à responsabilité limitée dans un autre État membre sans avoir à s'y rendre physiquement.

Tous ces services seront fournis sur l'Office notarial électronique créé par le notariat espagnol en 2004. Cet espace bénéficie des mesures de sécurité les plus élevées, classées par le Cadre national de sécurité (ENS) comme étant de haut niveau, une certification que très peu d'organisations possèdent.

www.portalnotarial.es



Le Portail Notarial du Citoyen est la porte d'entrée des citoyens et des entreprises à l'Office Notarial Electronique.



FRANCE -**LES 4 JOURS DU LOGEMENT**

11-14 décembre 2023

Le Conseil supérieur du notariat a organisé sa grande opération de communication annuelle auprès du grand public du 11 au 14 décembre 2023. Après le droit de la famille en 2022, la thématique retenue pour 2023 était celle du droit de l'immobilier, du logement de demain et de toute la législation et réglementation autour de la rénovation énergétique, sujet d'actualité en France comme dans beaucoup d'autres pays.

Concrètement, pendant quatre jours, les notaires de France et leurs instances représentatives au niveau national, régional et départemental se sont mobilisés partout sur le territoire pour répondre gracieusement aux questions posées par le public: tenue de conférences thématiques, délivrance de consultations et de conseils dans les instances, par téléphone ou via un salon virtuel, conférences de presse avec les chiffres de l'immobilier en 2023 et les projections pour 2024, etc.



Cette opération s'est accompagnée d'une grande campagne de communication sur plusieurs stations de radio nationales et locales, sur les sites d'information et de presse régionale en ligne ainsi que sur les différents réseaux sociaux (Facebook, X, LinkedIn, YouTube, Instagram et Snapchat).

L'expertise des notaires de France, leur proximité avec les clients partout sur le territoire, leur disponibilité vis-à-vis de leurs clients a été mise en lumière tout au long de cette opération.



Pendant quatre jours, les notaires de France et leurs instances représentatives au niveau national, régional et départemental se sont mobilisés partout sur le territoire pour répondre gracieusement aux questions posées par le public.





DONNÉES STATISTIQUES SUR LES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET LES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES EN ITALIE

Juin - Octobre 2023



Cette initiative a fourni une vue d'ensemble détaillée et précise des tendances caractérisant le secteur immobilier, suscitant un intérêt significatif parmi les parties prenantes et le grand public. Le cœur de la campagne était l'utilisation de données fiables et actualisées qui décrivaient clairement les performances du marché. Grâce à l'utilisation stratégique des médias, notamment des articles dans des magazines spécialisés, des interviews télévisées et une présence sur les réseaux sociaux, la campagne a touché un large public.



Consiglio Nazionale Del Notariato

Cette visibilité a permis non seulement d'informer le public sur l'état actuel du marché immobilier, mais aussi de le sensibiliser à l'importance de l'enquête menée par le notariat. L'enquête a été menée par le Conseil national du notariat (CNN) au moyen d'une application spécifique créée par Notartel s.p.a., une société informatique des notaires italiens. Elle s'est déroulée chez tous les notaires praticiens qui transmettent mensuellement les Données Statistiques Notariales (DSN) sous forme de fichiers qui, sous forme anonyme, sont envoyés au Système d'acquisition des données statistiques notariales du CNN. Les données présentées ont été diffusées pour couvrir les activités des études notariales : les données, collectées pour chaque année, ont été intégrées par des temps probabilistes sur les réponses manquées ; en outre, pour garantir la meilleure qualité de l'information, les enquêtes ont été réalisées sur la base des données reçues qui étaient complètes avec toutes les informations relatives à l'enregistrement fiscal, à la transcription et à l'inscription dans les registres de propriété, au transfert cadastral et au paiement des impôts dus sur la base de l'auto-évaluation du notaire.

Les résultats de la campagne ont montré que le marché du logement en Italie est en train de ralentir. Il subit l'impact de la hausse des taux d'intérêt qui dure depuis longtemps. En outre, les données statistiques ont montré que le marché des résidences secondaires a beaucoup mieux résisté que celui des résidences principales. Cela est probablement dû au fait que ceux qui choisissent de continuer à investir dans l'immobilier et d'acheter une résidence secondaire le font généralement en puisant dans leur épargne, sans avoir besoin de recourir à un prêt hypothécaire.

+

Le cœur de la campagne était l'utilisation de données fiables et actualisées qui décrivaient clairement les performances du marché immobilier.



Les notaires polonais peuvent désormais envoyer les copies électroniques des actes

authentiques notariés à l'administration

fiscale nationale pour s'acquitter de leur

concernant les événements fiscaux.

obligation de transmettre des informations



POLOGNE -NOUVEAU SYSTÈME DE TRANSMISSION DE DOCUMENTS AVEC

2022 - 2023

LES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

En Pologne, les notaires et les parties aux transactions notariales sont liés par certaines obligations envers les autorités de l'administration publique au sens large, y compris le pouvoir judiciaire. Ces obligations impliquent le dépôt d'un certain nombre de demandes d'enregistrement dans des registres publics, la transmission d'informations et/ou de rapports à des fins fiscales ou de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Traditionnellement, ces obligations étaient remplies par l'envoi de copies officielles d'actes authentiques notariés sur support papier.

Ce système s'est avéré ne plus répondre aux exigences des temps modernes, tant en ce qui concerne les questions liées à la tenue des registres que l'incompatibilité avec les procédures numériques. D'une part, certaines propositions ont été avancées pour que seules certaines données contenues dans les documents notariaux soient transmises, ce qui signifiait que les notaires fourniraient certaines données aux systèmes et bases de données existants. D'autre part, compte tenu de l'intégrité des actes authentiques notariés et de la nécessité de souligner l'autonomie du notariat, il a été proposé que la forme de la copie officielle des actes authentiques notariés soit convertie en format numérique et que les procédures de transmission de ces copies électroniques soient automatisées.

Le Conseil national des notaires de Pologne a lancé une initiative visant à créer le Répertoire central des copies officielles électroniques des actes notariés authentiques (CREWAN). L'idée était de centraliser la procédure de transmission des documents entre les notaires et les autorités administratives à travers ce système.

La mise en œuvre de la solution a débuté en 2018. Dans un premier temps, un échange avec le système informatique utilisé dans le cadre de la procédure d'enregistrement judiciaire menée par le Registre national des tribunaux (registre des sociétés polonais) a été établi. Actuellement, suite à la numérisation complète des procédures d'enregistrement, une copie officielle électronique d'un acte authentique notarié à soumettre au Registre Judiciaire National est téléchargée par un notaire dans le système CREWAN et la partie concernée tape uniquement le numéro de cet acte dans la demande électronique à déposer auprès dudit Registre. Une fois la demande reçue dans le système CREWAN, la copie officielle en est extraite automatiquement par le Registre Judiciaire National.

Une autre étape importante dans le développement de CREWAN a été franchie au tournant des années 2022 et 2023. Les notaires polonais peuvent désormais envoyer les copies électroniques des actes authentiques notariés à l'administration fiscale nationale pour s'acquitter de leur obligation de transmettre des informations concernant les événements fiscaux. Naturellement, le nombre de copies officielles transmises est dix fois plus élevé que celui des copies téléchargées pour les besoins du registre national des tribunaux. Par ailleurs, le système CREWAN est actuellement utilisé par tous les notaires polonais, et pas seulement par ceux qui effectuent des transactions dans le domaine du droit des sociétés.

Le succès du système CREWAN a empêché la diminution de l'importance des copies officielles des actes authentiques notariés dans les échanges avec les autorités de l'administration publique. En outre, il ouvre la voie à une promotion accrue de CREWAN en tant qu'outil de communication avec d'autres autorités, telles que les tribunaux, où la numérisation des registres fonciers et hypothécaires est envisagée.



30^{èME} ANNIVERSAIRE DU NOTARIAT TCHÈQUE

2023

En 2023, le principal sujet d'intérêt du notariat tchèque était «la famille, les citoyens et la jeunesse ».

La Chambre des notaires de République tchèque a célébré le 30^{ème} anniversaire de la restauration de la profession notariale libre. À cette occasion, une conférence internationale s'est tenue à Prague le 5 octobre. Le programme des experts était consacré au rôle du notaire dans la société, avec un accent particulier sur les questions familiales et la protection des adultes vulnérables. Plus de 700 participants de 13 pays ont assisté à la conférence.



Le 25 octobre, à l'occasion de la Journée européenne de la justice, la Journée portes ouvertes du notariat tchèque s'est déroulée selon le même format que chaque année. Les notaires participants ont répondu aux questions de plus de 150 citoyens concernant le droit de la famille, les successions et l'immobilier.

Enfin, le notariat tchèque s'est efforcé d'approcher les étudiants en droit et les diplômés des facultés de droit: une deuxième année de programme de stage dans les études notariales a été organisée en coopération avec l'Université Charles de Prague. Suite au succès de ce programme, une coopération avec d'autres universités tchèques est prévue pour 2024.





Plus de 700 participants de 13 pays ont assisté à la conférence.







Le renforcement du notariat sera d'abord et avant tout ma priorité pour la présidence lituanienne du CNUE.

MESSAGE DU PRÉSIDENT 2024

Assumer la présidence du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) pour l'année 2024 est une mission empreinte de sérieux et d'une grande responsabilité pour la Lituanie, qui est le deuxième État du groupe des pays ayant rejoint l'Union européenne il y a deux décennies à endosser le rôle important de représentant des 50 000 notaires européens et des 200 000 collaborateurs du notariat.

La situation des notariats est différente dans chaque pays de l'UE, mais nous sommes tous unis par un objectif commun, à savoir une profession notariale forte et stable. C'est pourquoi le renforcement du notariat sera d'abord et avant tout ma priorité pour la présidence lituanienne.

Dans cette optique, rappelons que nous participons à l'exercice d'une justice non contentieuse qui contribue à éviter des litiges coûteux. De plus en plus, dans de nombreux États membres, le législateur fait appel aux notaires pour alléger la charge administrative, judiciaire et financière: règlement des successions, protections des adultes vulnérables, célébration des mariages, règlement des divorces à l'amiable, etc. Ce transfert de tâches aux notaires augmente l'efficacité des procédures et favorise ainsi l'accès des citoyens à la justice. C'est pourquoi, je compte mettre l'accent sur le partage d'expérience entre les notariats et œuvrer en faveur du recours aux procédures de justice préventive dans l'adoption des futurs textes législatifs européens.

La deuxième priorité de la présidence lituanienne du CNUE est la numérisation des services du notariat. Nous sommes bien avancés dans ce domaine. Notre objectif est de suivre le rythme des technologies et des processus numériques, tout en préservant le rôle du notaire en tant que garant de l'État de droit.

La troisième priorité de notre présidence est dictée par les temps qui courent et par les valeurs morales: nous devons soutenir le notariat en Ukraine, qui fait l'objet d'une agression russe. Nous devons nous employer sans relâche à contribuer à la reconstruction et à la numérisation du notariat ukrainien et à soutenir les notaires et leurs familles qui ont été touchés par la guerre. Le 13 septembre, nous organiserons à Vilnius une conférence qui servira de plateforme pour les discussions sur la future coopération entre le CNUE, le notariat ukrainien et les institutions ukrainiennes et européennes.